



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 11 juillet 2016

Délibération n° 2016-1366

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille - Financement du dispositif de visites dites médiatisées

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la protection de l'enfance

**Rapporteur** : Madame la Conseillère David

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Fautra (pouvoir à M. Gascon), MM. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Gomez (pouvoir à M. Dercamp), Mmes Laval (pouvoir à M. Fromain), Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Moreton (pouvoir à M. Jeandin), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), MM. Rabehi, Sannino (pouvoir à Mme Peillon), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Veron (pouvoir à M. Germain).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

**Conseil du 11 juillet 2016****Délibération n° 2016-1366**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille - Financement du dispositif de visites dites médiatisées**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la protection de l'enfance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon soutient des dispositifs dans le cadre de ses compétences de prévention et de protection de l'enfance. Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan des actions menées en 2015 et de proposer la poursuite du financement des associations et structures qui mettent en œuvre des actions et outils de prévention.

**Actions de prévention***I - Actions d'appui à la parentalité*

La Métropole participe à des actions favorisant les activités de loisirs et le départ en vacances des mineurs et de leur famille. Elle apporte son soutien :

- au dispositif "Vacances Familles Solidarité" (VFS), conduit en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône, pour un montant total de 65 800 €,
- à l'Association départementale du tourisme rural (ADTR) pour un montant total de 6 000 €,
- à la Fondation AJD - Maurice Gounon Service vacances, pour un montant de 81 216 €,
- à la mise en œuvre des visites en présence d'un tiers, dites "visites médiatisées" en partenariat avec les associations Colin Maillard, oeuvre Saint-Joseph et l'Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence 69 (ADSEA 69).

1° - Dispositif VFS en partenariat avec la CAF du Rhône :

Le dispositif VFS est un dispositif partenarial entre la Métropole et la CAF qui s'inscrit dans le champ du soutien à la parentalité. Cette action vise à rompre l'isolement des familles les plus vulnérables et à favoriser le départ en vacances des enfants avec leurs parents.

Il est notamment destiné à rendre autonome les familles dans leur accès aux loisirs et au départ en vacances, via un accompagnement social, un système d'épargne et de bonification financière.

A l'échelle des territoires, c'est aussi un outil collaboratif d'animation du lien social et familial, par l'organisation de sorties et de séjours familiaux dont les porteurs de projets sont les centres sociaux ou des associations à vocation solidaire et sociale (Secours populaire, Secours catholique, Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, etc.).

Le bilan des actions menées en 2015 s'établit de la manière suivante :

- sur les 590 projets reçus, 498 ont été financés, 27 ont été refusés et 65 projets ont été annulés par les porteurs de projets,
- les sorties familiales sont davantage fréquentées (4 264 familles) que les séjours weekend (321 familles),
- 31,33 % familles ayant bénéficié du dispositif, sont des familles monoparentales.

Le comité de pilotage composé des représentants de la Métropole, du Département du Rhône et de la CAF, s'est réuni le 20 novembre 2015, et a validé la reconduction des objectifs visés. Les professionnels médico-sociaux accompagnant les familles confirment l'intérêt de ce dispositif au titre de la mission de prévention qui incombe à la Métropole.

En 2015, l'enveloppe globale dédiée au financement de ce dispositif était de 326 177 €, la Métropole de Lyon a participé à hauteur de 70 000 €.

Pour 2016, il est proposé une participation financière à hauteur de 65 800 € pour la réalisation de ces actions.

2° - Association départementale du tourisme rural (ADTR) :

Parmi les différentes actions qu'elle mène, l'ADTR du Rhône propose des vacances et des accueils en week-end, dans un contexte familial et rural, à des enfants de 4 à 17 ans, confiés par leur famille ou par la personne physique ou morale qui en a la charge ; y compris des enfants bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance de la Métropole.

Les familles accueillantes affiliées à l'ADTR le sont après vérification des conditions d'accueil matérielles, sanitaires, morales et éducatives et après examen par la commission interne de l'ADTR du projet d'accueil du candidat. Les séjours pour mineurs sont encadrés par les dispositions de l'article L 227-4 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Le suivi des séjours sur sites est assuré par une animatrice chargée de déclarer les séjours familiaux auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), d'effectuer un contrôle annuel des lieux d'accueil, d'exercer une mission de conseil et de soutien technique auprès des familles accueillantes. Elle propose aux accueillants des formations de soutien aux fonctions d'accueil.

Le partenariat développé entre la Métropole et l'ADTR participe pleinement au dispositif de protection de l'enfance :

- il favorise le départ en week-end et en vacances de mineurs accueillis en Maisons d'enfants à caractère social et en famille d'accueil,
- il facilite l'application du droit aux congés des assistants familiaux,
- il participe au soutien des familles bénéficiaires d'un accompagnement social et, ou, d'une mesure d'action éducative administrative ou d'une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert.

Le dispositif est constitué de 18 gîtes et 103 lits. La capacité d'accueil a diminué par rapport à l'an dernier (114 lits répartis sur 20 gîtes). 12 se situent dans les Monts du Beaujolais et 6 dans les Monts du Lyonnais.

Le coût du séjour varie d'un gîte à l'autre. Il peut être de 120 € à 165 € pour le week-end (du vendredi soir au dimanche soir) et de 270 € à 395 € pour une semaine.

En 2015, 138 enfants bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance ont été accueillis en séjours weekend ou durant les vacances scolaires. La part de ces accueils représente 1 510 journées soit 28 % de l'activité globale.

Le bilan annuel fait apparaître une diminution globale de l'activité dont une baisse du nombre de nuitées par séjour. A contrario, le nombre de bénéficiaires de la protection de l'enfance est en augmentation de 9 % et le nombre de journées d'accueil de 12 %.

Les mineurs sont orientés soit par les Maisons du Rhône, soit par les Maisons d'enfants avec l'accord du chef de service enfance du territoire et celui des parents. Un partenariat privilégié est instauré avec deux Maisons d'enfants lié à l'accueil régulier d'enfants.

En 2015, le budget consacré par l'ADTR au dispositif vacances et accueil de week-end est de 17 889,56 €. La Métropole a participé à hauteur de 6 000 €.

Pour 2016, il est proposé une participation financière à hauteur de 6 000 € pour la réalisation de ces actions.

### 3° - Fondation AJD - Maurice Gounon/Service vacances

La Fondation AJD - Maurice Gounon/Service vacances organise des séjours de vacances pendant les périodes d'hiver, de printemps et d'été à destination d'enfants âgés de 6 à 17 ans. Le partenariat avec les services sociaux des territoires de Lyon et son agglomération existe depuis 1997.

Le but est de permettre à des enfants issus de familles en situation de précarité économique, familiale et sociale, de partir en vacances.

En 2015, 9 séjours de 8 à 14 jours ont été organisés. 94 % des enfants bénéficiaires des séjours sont domiciliés sur le territoire de la Métropole, ce qui représente 146 enfants.

L'association a également organisé deux séjours parents-enfants d'une durée de 8 jours. 22 enfants âgés de 1 à 17 ans répartis sur 8 familles ont participé à ces vacances.

61 % des familles ayant bénéficié d'un séjour sont monoparentales, 50 % sont sans emploi, 51 % bénéficiaires de la protection universelle maladie (ex-couverture maladie universelle).

L'expérience des animateurs et le taux d'encadrement de 1 adulte pour 3 enfants en moyenne permettent l'accueil d'enfants et d'adolescents fragilisés.

50 % des inscriptions sont réalisées par les travailleurs sociaux des Maisons du Rhône et 10 % par des Maisons d'enfants et des foyers.

La volonté de la Fondation AJD a été de s'adresser aux familles les plus en difficultés en s'appuyant sur une collaboration étroite avec les Maisons du Rhône et l'ensemble des travailleurs sociaux de la Métropole. En cela, elle participe aux missions de protection de l'enfance et contribue à prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés.

Le budget annuel de l'association consacré à cette action est de 264 348 €, 96 % des enfants accueillis résident sur le territoire de la Métropole.

La fondation AJD finance 44 000 €. Les familles participent sur la base d'un barème, en fonction de leur quotient familial. La participation de la CAF au titre de l'aide aux vacances est versée à l'organisme. En 2015, la Métropole a apporté son soutien à hauteur de 86 400 €.

Pour 2016, il est proposé une participation financière à hauteur de 81 216 € pour la réalisation de ces actions.

### *II - Actions en faveur des publics spécifiques*

#### Soutenir la Cellule des activités de la prévention spécialisée (CAPS)

La CAPS, mise en place par le service de prévention spécialisée de la Fondation AJD - Maurice Gounon, est un dispositif spécifique, qui, au travers de chantiers éducatifs, a pour but d'aider les jeunes en difficulté, de lutter contre la précarité et de favoriser toute action d'aide à l'insertion ou à la réinsertion.

En 2015, le montant de la subvention était de 120 000 €.

La CAPS accompagne les jeunes de 16 à 21 ans, sortis prématurément du système scolaire et sans qualification, à travers des expériences éducatives et professionnelles : vélo ou chantier peinture, mobilité, citoyenneté, expérience de groupe. Le fonctionnement de la CAPS s'articule autour de trois ateliers à vocation éducative (2 ateliers "Pro-Vélo" destinés aux jeunes de 16 à 18 ans et 1 atelier Pro-Chantier en direction des

jeunes de 18 ans et plus), vecteurs de socialisation qui ont pour objectif de faciliter la progression du jeune dans son parcours d'insertion.

Durant les vacances scolaires, des actions éducatives encadrées par les éducateurs de prévention et soutenues par l'équipe technique sont proposées au public scolaire 14-21 ans dans le but de renforcer la socialisation et l'apprentissage des règles de vie collective chez les jeunes.

La Fondation AJD souhaite affirmer son engagement dans l'éducation de la jeunesse, en développant des outils éducatifs modernes, attractifs et adaptés aux jeunes les plus en difficulté, notamment les jeunes confrontés à l'échec scolaire. L'atelier Pro-Bois a été fermé en septembre 2014 ce qui a permis de développer et intensifier l'activité Vélo avec le recrutement d'un nouvel éducateur. Malgré les changements et sa nouvelle organisation, la CAPS a maintenu son activité grâce au dispositif "Pro-Chantier".

Les équipes de prévention spécialisée, métropolitaines et de services associatifs habilités prennent appui sur les activités de la cellule des AJD.

Au vue de l'intérêt de ces ateliers pour des jeunes en risque de rupture sociale, il est proposé, pour 2016, une contribution à ce dispositif pour un montant de 112 440 €.

### **Mise en œuvre des visites en présence d'un tiers, dites "médiatisées"**

L'article 375-7 du code civil, modifié par la loi du 5 mars 2007, prévoit que le juge des enfants peut décider d'un droit de visite des parents exercé en présence d'un tiers. Ces visites sont dites « médiatisées » et ont pour objectif de favoriser le lien parent-enfant. Elles permettent également de sécuriser des temps d'échanges de l'enfant avec ses parents.

Sur la base du référentiel élaboré dans le cadre du schéma de protection de l'enfance du Département de 2008, une réflexion est actuellement menée pour redéfinir les modalités de mise en œuvre de ces visites sur le territoire métropolitain.

Si la majeure partie des visites médiatisées est organisée par les services de Maisons du Rhône, 3 associations interviennent également à ce titre : Colin Maillard, L'oeuvre Saint-Joseph et l'ADSEA 69.

Il est proposé d'étendre le partenariat conventionnel établi en 2015 avec Colin Maillard, aux associations L'oeuvre Saint-Joseph et ADSEA 69.

. Bilan de l'action de l'association Colin Maillard :

L'association Colin Maillard est un espace rencontre et de médiation familiale créée en 1989 et située 16 bis, rue Émile Decors à Villeurbanne.

Depuis 2007, elle met en œuvre dans le cadre des mesures de protection de l'enfance :

- des visites médiatisées, avec un exercice du droit de visite en présence permanente d'un tiers professionnel spécialisé,
- des visites accompagnées avec un encadrement qui vise à faciliter la rencontre entre les enfants et leurs parents dans l'exercice du droit de visite,
- des temps d'échanges encadrés entre l'enfant, l'assistant familial et les parents, pour les enfants accueillis en famille d'accueil.

La convention 2015, prévoit un mode de rémunération spécifique à chaque type d'acte :

- 20 € par temps d'échanges,
- 43 € de l'heure pour une visite accompagnée,
- 65 € de l'heure pour une visite médiatisée.

Dans le cadre, de cette convention, l'association Colin Maillard a effectué en 2015 :

- 137 visites accompagnées pour 342 heures,
- 45 heures de visites médiatisées,
- 240 temps d'échanges encadrés pour 120 rencontres.

Au total, 302 rencontres ont été organisées pour des enfants bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance (ASE), avec une baisse d'activité significative par rapport aux années précédentes.

L'association Colin Maillard explique cela en partie par la non-adhésion des parents au cadre fixé par décision judiciaire.

Pour rappel, une convention a été signée en 2015 avec une contribution financière de la Métropole limitée à 60 000 € par an pour la réalisation de ces visites.

. S'agissant de l'association L'oeuvre Saint-Joseph :

L'association Trait d'Union est une structure habilitée par le Conseil départemental de l'Isère au titre de ses actions en protection de l'enfance : activités d'espace rencontre, service de médiation familiale et lieu d'exercice de droit de visite. Elle est située à Vienne (38).

En avril 2016, l'association Trait d'Union a fusionné avec l'association L'oeuvre Saint-Joseph habilitée par le Conseil départemental de l'Isère au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Depuis 2006, l'orientation vers ce service est privilégiée pour des mineurs accueillis dans des établissements ou des familles d'accueil situés au sud du territoire métropolitain.

Au cours de l'année 2015, Trait d'Union a réalisé pour la Métropole 141 heures de visites médiatisées pour 6 situations familiales pour un coût de 10 650 €, correspondant à 71 prestations d'un coût unitaire de 150 €.

Pour 2016, la rémunération sur la base de 150 € par unité de prestation avec une enveloppe limitée à 15 000 € pour la réalisation de ces visites est reconduite.

. S'agissant de l'association ADSEA 69 :

Le service "Visite Médiatisée" de l'ADSEA 69 est attaché au territoire nord du service de protection de l'enfance en milieu ouvert, situé au 30, rue Louis Loucheur dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon.

L'association ADSEA 69 met en œuvre dans le cadre des mesures de protection de l'enfance des visites médiatisées ayant pour objectif de prévenir tout danger, physique et ou psychique que le parent ferait courir à son enfant.

Cette association se distingue par le fait qu'elle vise des familles en situation de grande vulnérabilité. Ainsi, les visites sont systématiquement médiatisées par un binôme travailleur social/psychologue et visent un soutien optimal du renforcement des liens parent-enfant et une sécurisation de leur relation. Les chefs de service enfance font notamment appel à cette association dans le cas d'enfants qui ont été victimes de violence de la part de leurs parents.

Au cours de l'année 2015, l'association ADSEA 69 a réalisé pour la Métropole 196 visites médiatisées pour 20 familles et 37 enfants.

Il convient de préciser que l'ADSEA 69 a été sollicitée pour 319 mesures correspondant à 30 familles et 60 enfants ce qui génère une liste d'attente en file active de 9 familles et des délais de traitement de 3 à 6 mois.

La prestation comprend : des temps d'accueil, des visites, des entretiens avec les parents, des réunions techniques et des synthèses avec les services enfance des Maisons du Rhône et représente 1 296 heures d'intervention.

La facturation adressée par l'association ADSEA 69 à la Métropole s'est élevée pour l'activité 2015 à 56 720 €, correspondant à un coût par prestation de 308 €.

Pour 2016, une convention reprend les modalités d'organisation adoptées en 2015. Elle prévoit un mode de rémunération sur la base de 308 € par prestation et une enveloppe limitée à 56 720 € pour la réalisation des visites.

### Subventions aux Maisons des jeunes et de la culture (MJC) et aux centres sociaux

Les Centres sociaux et MJC sont subventionnés au titre de la protection de l'enfance selon des critères permettant d'évaluer leur intervention dans le champ de la vie familiale (scolarité, parentalité, accès à la culture, loisirs, etc.) mais aussi dans celui du vivre ensemble (citoyenneté, mixité sociale, etc.).

Les Centres Sociaux et les MJC mettent en œuvre des actions de prévention en direction des enfants, des jeunes et des adolescents âgés de 6 à 18 ans par le biais d'activités sportives, culturelles et de loisirs dans le cadre, notamment, de projets individuels ou collectifs pendant les périodes extra scolaires.

En terme de publics cibles, les actions peuvent être de différents types :

- actions développées en faveur des enfants,
- actions dirigées vers les parents,
- actions favorisant le développement des liens parents-enfants.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les centres sociaux, les actions conduites sont destinées en priorité aux jeunes en difficulté sociale et/ou familiale, avec une attention particulière portée aux publics des quartiers défavorisés. Il s'agit également d'actions en direction des familles dans le cadre de l'accompagnement des liens parents-enfants.

Le soutien financier de la Métropole de Lyon s'inscrit en complément de celui des principaux financeurs que sont la CAF et les Communes. Il s'appuie sur des projets dont le contenu est directement en lien avec les compétences de la Métropole de Lyon en matière de protection de l'enfance et ce par le biais de conventions garantissant le partenariat entre la Métropole de Lyon et ces structures.

Pour 2016, il est proposé d'allouer une enveloppe de 1 065 620 € pour 50 centres sociaux de la Métropole de Lyon et de 124 700 € pour 20 MJC.

Centres sociaux			
Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subventions 2015 (en €)	Propositions 2016 (en €)
1 - Centre social et socio culturel Les Taillis (Bron)	Actions de proximité jeunesse actions de découverte culturelle pour les enfants et les jeunes Actions de soutien à la parentalité Actions de lutte contre le décrochage scolaire	37 600,00	37 600,00
2 - Centre social Gérard Philippe (Bron)	Actions d'animation de proximité pour les enfants Actions de prévention pour les jeunes Projets intergénérationnels et mixité sociale et culturelle	18 500,00	18 500,00
3 - Associations des centres sociaux de Caluire et Cuire (Caluire et Cuire)	Animations de quartiers jeunesse Accompagnement à la scolarité des enfants et jeunes Ateliers intergénérationnels	22 000,00	22 000,00
4 - Centre social de la Berthaudière (Décines Charpieu)	Actions de loisirs et éducatives auprès des enfants, des jeunes et des familles Actions de soutien à la parentalité	21 000,00	21 000,00
5 - Association de gestion des centres sociaux Dolto la Soie-Montaberlet (Décines Charpieu)	Accueil et accompagnement des enfants et des jeunes Actions de soutien à la parentalité	16 500,00	16 500,00
6 - Centre social le Kiosque et l'Arche (Ecully)	Animation et accueil de loisirs en direction des enfants et des jeunes, accompagnement des projets adolescents Actions de soutien à la parentalité	36 000,00	36 000,00

<b>Centres sociaux</b>			
Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subventions 2015 (en €)	Propositions 2016 (en €)
7 - Centre social Michel Pache (Francheville)	Accueil de loisirs pour les enfants et les adolescents Soutien de projets individuels ou collectifs des jeunes Actions de soutien à la parentalité	22 500,00	22 500,00
8 - Centres sociaux de Givors (Givors)	Action de prévention et de loisirs pour les enfants et les jeunes Actions de soutien à la parentalité	47 600,00	47 600,00
9 - Centre social et culturel de Grigny (Grigny)	Actions d'animation en direction des enfants, des jeunes et des familles, accompagnement de projets	10 500,00	10 500,00
10 - Maison de la Tour animation culture loisirs (Irigny)	Actions jeunesse : offre de loisirs culturels, artistiques et sportifs en direction des jeunes Action de soutien à la parentalité	10 450,00	10 450,00
11 - Centres sociaux et culturels de La Mulatière (La Mulatière)	Accueil de loisirs pour les enfants, les jeunes et les familles Actions d'animation et de prévention jeunes Actions de soutien à la parentalité	31 000,00	31 000,00
12 - Centre social quartier Vitalité (Lyon 1er)	Actions éducatives, de loisirs et de prévention enfance et jeunesse	12 300,00	12 300,00
13 - Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse Grand'Cote (Lyon 1er)	Actions d'animation et de prévention jeunesse Accompagnement à la scolarité Actions de soutien à la fonction parentale	30 000,00	30 000,00
14 - Association de gestion du centre social Bonnefoi (Lyon 3°)	Pôle accès aux droits Accueil de loisirs et accompagnement à la scolarité pour les jeunes Action de soutien à la fonction parentale	1 700,00	1 700,00
15 - Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse Pernon (Lyon 4°)	Actions éducatives et de loisirs pour les enfants Actions de prévention jeunesse Actions de soutien à la parentalité	13 500,00	13 500,00
16 - Centre social Saint Just (Lyon 5°)	Actions de prévention, éducative et d'accompagnement à la fonction parentale des enfants, des jeunes et des familles	5 600,00	5 600,00
17 - Centre socio culturel du Point du Jour (Lyon 5°)	Actions de prévention jeunes Actions de soutien à la parentalité et à la réussite éducative	17 500,00	17 500,00
18 - Centre social et socioculturel de Gerland (Lyon 7°)	Accueil de loisirs pour les enfants et les adolescents et soutien à la parentalité	30 080,00	30 080,00
19 - Centre social Mermoz (Lyon 8°)	Actions socio-éducatives et de loisirs pour les jeunes Action de prévention jeunesse Animation de quartier familles	17 900,00	17 900,00

<b>Centres sociaux</b>			
Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subventions 2015 (en €)	Propositions 2016 (en €)
20 - Association de gestion des centres sociaux des Etats-Unis Langlet Santy (Lyon 8°)	Actions éducatives, sociales et culturelles en direction des enfants et des jeunes Actions de soutien à la parentalité	13 500,00	13 500,00
21 - Association pour la gestion du centre social Laënnec (Lyon 8°)	Actions d'accueil, d'animation Actions de prévention précoce Actions de soutien à la parentalité	1 800,00	1 800,00
22 - Centre social de Champvert (Lyon 9°)	Actions de proximité en direction des enfants et des jeunes Actions de soutien à la parentalité	35 000,00	35 000,00
23 - Association pour la gestion du centre social de Saint Rambert (Lyon 9°)	Actions de loisirs et éducatives pour les enfants et les jeunes Actions de soutien à la parentalité	14 900,00	14 900,00
24 - Centre social La Sauvegarde (Lyon 9°)	Actions éducatives et de loisirs en direction des enfants et des jeunes Actions de prévention pour les jeunes Actions de soutien à la parentalité	12 900,00	12 900,00
25 - Association de gestion du centre social et culturel Pierrette Augier (Lyon 9°)	Accueil de loisirs pour les enfants et animation de proximité pour les jeunes Actions de soutien à la parentalité	18 000,00	18 000,00
26 - Centre social Duchère Plateau (Lyon 9°)	Actions d'animations culturelles, de loisirs et éducatives auprès des jeunes Actions de soutien à la parentalité	39 600,00	39 600,00
27 - Association des centres sociaux et culturels de Meyzieu (centres René Cassin, Fora Tristan et Jean Rostand) (Meyzieu)	Actions d'animation de proximité et de prévention auprès des enfants, des jeunes et des familles Actions de soutien à la parentalité	27 700,00	27 700,00
28 - Association des centres sociaux Oullins (Oullins)	Action de prévention enfance jeunesse contre les conduites à risques Actions culturelles et de loisirs auprès des jeunes et des familles Actions de soutien à la parentalité Actions intergénérationnelles et inter-quartiers	55 000,00	55 000,00
29 - Centre social Graine de Vie (Pierre Bénite)	Actions autour de la santé et de l'éducation : réseau et soutien Accompagnement à la scolarité des jeunes : actions éducatives et culturelles	7 500,00	7 500,00
30 - Association des centres sociaux de Rillieux la Pape (Rillieux la Pape)	Animation socio-éducative auprès des enfants Actions linguistiques et sociales Accompagnement des familles et habitants en difficultés	35 000,00	35 000,00
31 - Centre social culturel Arc en Ciel (Saint Fons)	Actions d'animation pour les enfants actions de proximité pour les adolescents Actions de soutien à la parentalité	12 300,00	12 300,00

<b>Centres sociaux</b>			
Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subventions 2015 (en €)	Propositions 2016 (en €)
32 - Centres sociaux Fidésiens (centres sociaux de la Gravière et du Neyrard) (Sainte-Foy-Lès-Lyon)	Animation de proximité pour l'espace jeune Activités culturelles, éducatives et de loisirs pour les jeunes Action de soutien à la parentalité	1 700,00	1 700,00
33 - Centre social et culturel des Barolles (Saint Genis Laval)	Actions péri et extra scolaires pour les enfants et les jeunes, lieu d'accueil pour les parents et les enfants Actions de soutien à la parentalité	10 000,00	10 000,00
34 - Centre social Louis Braille (Saint Priest)	Actions de proximité et de prévention auprès des enfants, des jeunes et des familles	20 200,00	20 200,00
35 - Centre socio culturel l'Olivier (Saint Priest)	Animations de loisirs et éducatives pour les enfants et les jeunes Accompagnement des familles	17 000,00	17 000,00
36 - Association de gestion du centre socio culturel la Carnière (Saint Priest)	Actions culturelles et de loisirs en direction des jeunes et des familles Actions de soutien à la parentalité	9 800,00	9 800,00
37 - Centre social de L'Orangerie (Tassin la Demi Lune)	Actions de prévention à la santé en direction des enfants Actions de prévention jeunes et soutien à la parentalité	7 500,00	7 500,00
38 - Centre social et culturel Jean et Joséphine Peyri (Vaulx en Velin)	Accompagnement social des jeunes et familles en précarité dans un territoire en mutation Actions éducatives et de prévention en direction des 6/17 ans	28 000,00	28 000,00
39 - Centre social du Grand Vire (Vaulx en Velin)	Accueil de loisirs et périscolaires auprès des enfants et des jeunes Animation jeunesse Accompagnement à la scolarité	28 800,00	28 800,00
40 - Centre social Georges Levy (Vaulx en Velin)	Accompagnement social des jeunes vers l'autonomie et le mieux vivre ensemble Actions de soutien à la parentalité et à la réussite éducative	47 000,00	47 000,00
41 - Association pour la gestion des centres sociaux des Minguettes (Vénissieux)	Actions sportives, éducatives et de loisirs auprès des enfants Actions d'animation et de prévention pour les jeunes	44 000,00	44 000,00
42 - Association pour la gestion du centre social Moulin à Vent (Vénissieux)	Animation pour les enfants Actions d'animation et de prévention jeunesse en lien avec le collège Actions de soutien à la parentalité	15 900,00	15 900,00
43 - Centre social de Parilly (Vénissieux)	Actions de prévention précoce Actions d'animation autour de la parentalité en direction des enfants et des familles	15 200,00	15 200,00
44 - Centre social familial de la Ferrandière	Actions de prévention jeunesse Action de soutien à la parentalité	17 000,00	17 000,00

(Villeurbanne Sud)			
--------------------	--	--	--

<b>Centres sociaux</b>			
Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subventions 2015 (en €)	Propositions 2016 (en €)
45 - Association de gestion du centre social des Buers (Villeurbanne)	Actions d'animation et de prévention Accompagnement à la scolarité Actions de soutien à la parentalité	35 000,00	35 000,00
46 - Maison sociale Cyprien les Brosses (Villeurbanne)	Actions de prévention et de loisirs enfants et jeunes Actions de soutien à la parentalité	26 000,00	26 000,00
47 - Centre d'animation Saint Jean (Villeurbanne)	Actions d'animation pour les enfants et les jeunes	43 000,00	43 000,00
48 - Centre social et culturel Charpenne-Tonkin (Villeurbanne)	Actions éducatives et de prévention pour les jeunes	9 000,00	9 000,00
49 - Association pour la gestion du centre social de Cusset (Villeurbanne)	Actions pédagogiques et de prévention des adolescents Actions de soutien à la parentalité	7 500,00	7 500,00
50 - Maison de quartier des Brosses-Commune de Villeurbanne (Villeurbanne)	Soutien aux temps libre des jeunes	7 590,00	7 590,00
<b>TOTAUX</b>		<b>1 065 620,00</b>	<b>1 065 620,00</b>

<b>Maisons des jeunes et de la culture (MJC)</b>			
Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subvention 2015 (en €)	Proposition 2016 (en €)
1 - MJC de Fontaines Saint Martin (Fontaines Saint Martin)	Accueil culturel et de loisirs Action de prévention jeunesse	900,00	900,00
2 - MJC de Givors (Givors)	Actions de prévention en direction des jeunes des quartiers prioritaires	3 000,00 (vie associative)	2 000,00
3 - MJC Presqu'île Confluence (Lyon 2°)	Développement des projets "Jardigones" et du "Forum jeunes"	11 300,00	11 300,00
4 - MJC Maison pour tous salle des Rancy (Lyon 3°)	Espace enfance jeunesse Actions de soutien à la parentalité	25 500,00	25 500,00
5 - MJC Montchat (Lyon 3°)	Activités de loisirs et de prévention pour les enfants et les adolescents Actions de soutien à la parentalité	4 400,00	4 400,00
6 - MJC de Ménéval (Lyon 5°)	Accueil et animation de loisirs pour les enfants et les jeunes dont des enfants porteurs de handicap	8 700,00	8 700,00
7 - MJC du Vieux Lyon (Lyon 5°)	Accueil de loisirs en direction des enfants et adolescents et ateliers hebdomadaires et des temps de rencontres intergénérationnels	2 800,00	2 800,00

<b>Maisons des jeunes et de la culture (MJC)</b>			
Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subvention 2015 (en €)	Proposition 2016 (en €)
8 - MJC Espace jeunes 6° (Lyon 6°)	Activités culturelles, sportives et de loisirs pour les enfants et les adolescents Actions de soutien à la parentalité	3 700,00	3 700,00
9 - MJC Jean Macé (Lyon 7°)	Action de prévention auprès des jeunes Actions de soutien à la parentalité	4 500,00	4 500,00
10 - MJC Laënnec Mermoz (Lyon 8°)	Animations de proximité jeunes et Espace parents-enfants	1 900,00	1 900,00
11 - MJC Lyon Monplaisir (Lyon 8°)	Animation de proximité et accueil de loisirs pour les enfants et les jeunes Action de soutien à la parentalité	10 700,00	10 700,00
12 - MJC La Duchère (Lyon 9°)	Actions éducatives permanentes en direction des jeunes	2 800,00	2 800,00
13 - MJC Saint Rambert l'Île Barbe (Lyon 9°)	Accompagnement des pratiques culturelles auprès des jeunes âgés de 11 à 17 ans Participation des familles du quartier du Vergoin dans le cadre d'ateliers parents-enfants	3 500,00	3 500,00
14 - MJC de Neuville sur Saône	Demande de création de poste à mi-temps pour ouverture d'un secteur "famille"	0,00	0,00
15 - MJC d'Oullins (Oullins)	Accompagnement des pratiques artistiques et culturelles des jeunes et soutien des projets et des lieux artistiques	7 500,00	7 500,00
16 - MJC de Pierre Bénite (Pierre Bénite)	Activités périscolaires en direction des jeunes	5 200,00	5 200,00
17 - MJC O Totem (Rillieux la Pape)	Accueil spécifique de jeunes filles adolescentes de 13 à 18 ans dans un objectif de soutien aux projets et aux prises de responsabilités	3 700,00	3 700,00
18 - MJC Espace Marcel Achard Sainte Foy lès Lyon (Sainte Foy lès Lyon)	Stages culturels et Espace multimédia pour les jeunes	7 000,00	7 000,00
19 - MJC Jean Cocteau (Saint Priest)	Parcours artistiques jeunes, parcours culturels et espace jeunesse	4 500,00	4 500,00
20 - MJC de Vaulx en Velin (Vaulx en Velin)	Activités hebdomadaires de loisirs Accueil de loisirs	12 200,00	12 200,00
21 - MJC de Villeurbanne (Villeurbanne)	Animation jeunesse de proximité	1 900,00	1 900,00
<b>Totaux</b>		<b>122 700,00</b> (sans les 3 000 € de la MJC Givors)	<b>124 700,00</b>

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution des subventions :

- d'un montant total de 1 065 620 € au profit des Centres sociaux, telles que réparties ci-dessus,
- d'un montant total de 124 700 € au profit des Maisons des jeunes et de la culture (MJC), telles que réparties ci-dessus,
- d'un montant de 65 800 € au profit de la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour le financement du dispositif "Vacances famille solidarité",
- d'un montant de 6 000 € au profit de l'Association départementale du tourisme rural (ADTR),
- d'un montant de 81 216 € au profit de la Fondation AJD Maurice Gounon pour le dispositif Service vacances,
- d'un montant de 112 440 € au profit de la fondation AJD Maurice Gounon pour le financement du dispositif cellule des activités de la prévention spécialisée.

b) - les conventions à passer pour l'année 2016 avec les Centres sociaux, les MJC, la CAF, l'ADTR, la Fondation AJD Maurice Gounon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

c) - les conventions de partenariat à passer avec l'association L'oeuvre Saint-Joseph et l'ADSEA 69.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Les dépenses** de fonctionnement correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - fonction 4212.

- pour les Centres sociaux : opération n° 0P35O3519A - compte 6574,
- pour les Maisons des jeunes et de la culture : opération n° 0P35O3567A - compte 6574,
- pour la Caisse d'allocations familiales, l'Association départementale du tourisme rural, la Fondation AJD Maurice Gounon : opération n° 0P35O3032A - compte 6574,
- pour la fondation AJD - Maurice Gounon (cellule des activités de la prévention spécialisée) opération n° 0P35O3165A - compte 6574.
- pour Colin Maillard, L'oeuvre Saint-Joseph et l'Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADSEA) 69 : opération n° 0P35O3487A - compte 6574, pour un montant maximum de 131 720 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 juillet 2016.**